



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

101^e séance plénière

Mardi 16 juillet 2024, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Francis (Trinité-et-Tobago)

*En l'absence du Président, M. Dibba (Gambie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Projet de décision (A/78/L.94)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/78/L.94, intitulé « Accréditation et participation d'une organisation intergouvernementale à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/78/L.94 ?

Le projet de décision A/78/L.94 est adopté (décision 78/557).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 17 de l'ordre du jour.

Point 24 de l'ordre du jour (suite)

Développement social

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde

et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Projet de résolution (A/78/L.93)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/78/L.93.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) :
Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a également été distribué aux États Membres.

Les demandes visées aux paragraphes 1, 2, 3, 4 et 11 du projet de résolution A/78/L.93 entraîneraient de nouvelles activités en 2025, nécessitant des services de conférence pour le Sommet social mondial qui se tiendra dans l'État du Qatar du 4 au 6 novembre 2025, ainsi qu'une assistance et un soutien pour l'organisation du Sommet et sa préparation. L'adoption du projet de résolution aurait des incidences budgétaires sur le projet de budget-programme pour des ressources supplémentaires au titre des objets de dépense autres que les postes, de l'ordre de 900 000 à 1,1 million de dollars, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et au chapitre 28 (Communication globale) en 2025.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Des estimations de coûts détaillées seront élaborées à la suite d'une nouvelle consultation interne au sein du Secrétariat. En vertu de la décision contenue au paragraphe 1 du projet de résolution, il convient de noter que s'il est décidé que l'État du Qatar accueillera le Sommet social mondial, son gouvernement devra prendre en charge les coûts directs et indirects supplémentaires qui résulteraient de cette manifestation, conformément au paragraphe 5 de la résolution 40/243, qui dispose que les organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résulteraient directement ou indirectement. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/78/L.93, « Modalités du "Sommet social mondial" intitulé "Deuxième Sommet mondial pour le développement social" », un rapport sur les prévisions révisées sera soumis pour examen à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Cinquième Commission pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session, détaillant les besoins pour lesquels des crédits supplémentaires seraient demandés pour 2025.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de vote ou de position avant le vote ou l'adoption, je rappelle que les déclarations sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ouganda.

M^{me} Nabeta (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration sur le projet de résolution A/78/L.93, « Modalités du "Sommet social mondial" intitulé "Deuxième Sommet mondial pour le développement social" ».

D'emblée, le Groupe souhaite exprimer sa gratitude aux cofacilitateurs, les Représentants permanents de la Belgique et du Maroc, pour leur dévouement durant la négociation du projet de résolution. Nous remercions également la délégation égyptienne de son travail inlassable et de son engagement en sa qualité de coordonnatrice des négociations sur les modalités du Sommet social mondial au sein du Groupe. Le Groupe remercie par ailleurs le Gouvernement qatarien d'avoir proposé d'accueillir cette manifestation importante. Nous saluons

la souplesse et l'équité dont ont fait preuve nos partenaires, ce qui nous a permis de parvenir à un accord en vertu duquel le deuxième Sommet sera accueilli par un membre du Groupe des 77 et de la Chine au niveau des chefs d'État et de gouvernement et se tiendra dans l'État du Qatar du 4 au 6 novembre 2025.

Il est impératif que nous nous appuyions sur les fondements posés par le premier Sommet, en améliorant nos stratégies et nos modalités afin de mieux répondre aux besoins en constante évolution de nos sociétés. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social est une occasion décisive de réévaluer et d'améliorer nos approches du développement social, en veillant à ce qu'elles soient inclusives, globales et durables et tiennent compte de la diversité des besoins de toutes les personnes. Le projet de résolution souligne l'importance de la collaboration, des solutions innovantes et de l'engagement en faveur de l'équité et de la justice dans notre quête de progrès social.

La Commission du développement social joue et continuera de jouer un rôle fondamental dans l'élaboration et l'orientation du programme international pour le développement social. Ses efforts en matière d'élaboration de politiques, de recherche et de plaidoyer sont déterminants pour traiter des questions telles que l'élimination de la pauvreté, l'inclusion sociale et l'emploi. C'est pourquoi il faut renforcer le rôle de la Commission dans ce domaine. Le prochain Sommet fera fond sur les travaux approfondis de la Commission, en veillant à ce que ses réflexions et ses recommandations soient intégrées dans nos stratégies et nos actions. Le Groupe des 77 et de la Chine reconnaît en outre que l'action du système des Nations Unies dans son ensemble, y compris ses institutions spécialisées, ses fonds et programmes et ses commissions régionales, contribue largement à faire progresser le développement social. Ils jouent un rôle primordial s'agissant de traiter un large éventail de questions sociales, allant de la santé à l'éducation en passant par l'égalité des genres et la protection sociale. Leurs efforts collectifs ont jeté des bases solides pour le développement durable et feront partie intégrante des discussions du Sommet.

Le Groupe reconnaît également que, au sein du système des Nations Unies, le mandat de l'Organisation internationale du Travail fait d'elle un organisme de premier plan pour faire progresser le programme pour un travail décent. Nous notons aussi la contribution qu'elle apporte au programme pour la justice sociale, tout en reconnaissant que les trois objectifs principaux du développement social sont liés et qu'il convient de leur

accorder l'attention voulue sur un pied d'égalité. En ce qui concerne la déclaration politique, le Groupe réaffirme qu'elle doit être concise et orientée vers l'action, et que son texte doit être arrêté à l'avance par consensus dans le cadre de négociations intergouvernementales à New York. Cette déclaration devrait mettre en avant une approche fondée sur le développement social qui place notamment la personne humaine au centre du développement et crée une dynamique propice à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le deuxième Sommet mondial pour le développement social sera une occasion cruciale de nouer le dialogue, d'échanger des connaissances et de forger de nouvelles alliances et de nouvelles formes de coopération internationale sur les trois objectifs principaux du développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et l'intégration sociale. C'est grâce à ces efforts collectifs que nous pourrions nous attaquer aux principales causes qui font obstacle au développement social, et créer un monde plus juste et plus équitable. Nous réaffirmons notre attachement aux principes énoncés dans le projet de résolution et appelons toutes les parties prenantes à participer activement à cette initiative mondiale. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où le développement social n'est pas seulement une aspiration, mais une réalité concrète pour tous et toutes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.93, « Modalités du "Sommet social mondial" intitulé "Deuxième Sommet mondial pour le développement social" ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/78/L.93 ?

Le projet de résolution A/78/L.93 est adopté (résolution 78/318).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle que les déclarations sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Kókai (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à remercier les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique, et l'Ambassadeur Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc, d'avoir mené les travaux sur la résolution 78/318 de manière très efficace et transparente, ainsi que toutes les délégations de leur approche constructive et de leurs précieuses contributions aux négociations. Je remercie également le Secrétariat de son soutien tout au long du processus.

Nous sommes heureux de nous joindre aujourd'hui au consensus, et nous nous réjouissons à la perspective de participer activement au Sommet social mondial en 2025, aux côtés de toutes les délégations, du système des Nations Unies et d'un large éventail de représentants de la société civile et de partenaires sociaux, y compris des organisations de travailleurs et d'employeurs, des représentants des jeunes, des personnes handicapées, des peuples autochtones et de nombreuses autres parties prenantes concernées.

Nous nous félicitons que la résolution (résolution 78/318) souligne clairement le lien étroit qui existe entre, d'une part, le développement social et la justice sociale et, d'autre part, la paix et la sécurité, ainsi que l'ensemble des droits humains et des libertés fondamentales. Il est essentiel de reconstruire le contrat social selon une approche globale fondée sur les droits humains, les libertés fondamentales et les normes du travail pour instaurer la confiance et renforcer la cohésion sociale et la solidarité. Nous nous réjouissons tout particulièrement de saluer le rôle joué par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ses parties prenantes, à savoir les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, ainsi que leur contribution effective à la promotion de la justice sociale et d'un travail décent pour tous. C'est pourquoi il sera primordial de coordonner les préparatifs du Sommet social mondial avec l'OIT et sa structure tripartite.

Dans ce contexte, nous sommes heureux que les institutions spécialisées des Nations Unies soient invitées à participer au Sommet au niveau des chefs d'État ou au plus haut niveau possible et à contribuer à ses préparatifs. Nous restons déterminés à participer dans un esprit constructif et de coopération aux négociations qui seront menées prochainement sur la déclaration politique, en vue de parvenir à un consensus en amont du Sommet.

M^{me} Mazaeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les délégations belge et marocaine d'avoir préparé le projet de résolution 78/318, « Modalités du "Sommet social mondial" intitulé "Deuxième Sommet mondial pour le développement

social" ». Nous leur sommes reconnaissants des efforts qu'elles ont déployés pour parvenir à des résultats et des compromis mutuellement acceptables, ce qui a permis d'adopter par consensus le présent document, consensus auquel nous nous associons.

La Fédération de Russie a l'intention de participer très activement aux travaux du deuxième Sommet mondial pour le développement social en 2025 et à l'élaboration de la déclaration politique, qui doit être adoptée à l'issue de cette manifestation. Nous saluons la volonté du Gouvernement qatarien d'accueillir ce sommet et l'initiative qu'il a prise en ce sens. Nous sommes convaincus que l'organisation d'une manifestation de cette envergure dans un pays du Sud enverra un message sans équivoque à la communauté internationale quant à la nécessité d'accorder une attention prioritaire aux intérêts et aux besoins des pays en développement lors de l'élaboration d'un programme social mondial.

Bien que 30 années se soient écoulées depuis l'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du programme d'action connexe, et que les États aient réaffirmé à maintes reprises leur attachement à ses dispositions, les progrès dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale et du plein emploi restent lents et inégaux. Le seul moyen de surmonter les problèmes persistants est un dialogue honnête et dépolitisé entre les États Membres de l'Organisation, car c'est à eux qu'il incombe au premier chef de garantir le bien-être de leurs populations. La contribution des représentants de la société civile à cette discussion peut également être utile.

Néanmoins, nous ne souscrivons pas au modèle de participation des organisations non gouvernementales qui n'ont pas le statut consultatif auprès du Conseil économique et social, tel qu'indiqué au paragraphe 9 de la résolution adoptée aujourd'hui. L'inefficacité de ce modèle a déjà été démontrée à maintes reprises. En effet, dans plusieurs processus, les listes préparées par le Président de l'Assemblée générale à l'issue de la procédure d'approbation tacite ont été élargies, par voie de vote, pour y inclure des organisations ayant des desseins destructeurs. Cette situation ne contribue pas à l'esprit de coopération ni à l'idéal de bon voisinage consacrés par la Charte des Nations Unies, sape le rôle du Comité chargé des organisations non gouvernementales et doit être revue. Selon nous, une telle pratique n'a pas sa place dans les préparatifs du Sommet et le paragraphe 9 ne doit pas constituer un précédent pour d'autres résolutions. Nous espérons également que les discussions au cours du deuxième

Sommet mondial pour le développement social de haut niveau, qui aura prochainement lieu, seront constructives et neutres.

M. Aydil (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer ma position sur la résolution concernant les modalités qui vient d'être adoptée (résolution 78/318).

Je tiens tout d'abord à remercier les cofacilitateurs des efforts qu'ils ont déployés afin de parvenir à un résultat consensuel dans le cadre de ce processus long et difficile. La Türkiye a contribué activement aux consultations dès le début. Nous appuyons vigoureusement l'organisation du deuxième Sommet mondial pour le développement social, et nous espérons continuer à contribuer à son programme constructif.

Nous tenons à remercier le Gouvernement qatarien de sa proposition d'accueillir le Sommet, ainsi que de sa générosité et de son engagement dans ce processus. La Türkiye a appuyé avec force la candidature du Qatar dès le début. Le Sommet mondial pour le développement social s'étant tenu à Copenhague, il était tout naturel d'organiser le deuxième sommet dans un pays en développement. Nous sommes pleinement convaincus que le Qatar organisera avec succès le Sommet, comme il l'a fait pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2023.

Néanmoins, nous regrettons qu'un groupe de pays se soit opposé à ce lieu de réunion dans le cadre d'un compromis général pour imposer ses propres opinions politiques. Surtout, le contenu de cette résolution concernant les modalités (résolution 78/318) ne doit pas constituer un précédent. Chaque résolution concernant les modalités présente ses propres avantages. En conséquence, les résolutions nouvelles et à venir concernant les modalités doivent être négociées au cas par cas. Le contenu de cette résolution ne doit pas automatiquement devenir ce que l'on appelle le texte convenu qui servira de référence pour l'avenir.

La Türkiye s'oppose aux tentatives de contourner les procédures établies de l'ONU afin de créer d'autres voies pour permettre à des parties non étatiques de participer aux conférences et sommets de l'ONU. Pour concrétiser notre vision commune, il importe de respecter la nature intergouvernementale de l'Organisation. Il va sans dire que nous appuyons la participation au Sommet de toutes les organisations non gouvernementales concernées, des universitaires, des syndicats et des autres parties prenantes intéressées.

M. Moussa (Djibouti) (*parle en anglais*) : Ma délégation est profondément reconnaissante au Secrétaire général pour sa suggestion judicieuse d'organiser un sommet pour le développement social en 2025, comme indiqué dans le rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous tenons également à remercier les facilitateurs du brio avec lequel ils ont mené les négociations sur cette résolution (résolution 78/318).

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par la représentante de l'Ouganda. Nous voudrions formuler les observations suivantes à titre national.

Bien que l'élaboration d'une déclaration politique sur le développement social au sein de l'Organisation ait connu des retards et des revers importants, nous pouvons désormais affirmer sans réserve qu'il y a lieu de se réjouir que les choses soient désormais sur la bonne voie. En effet, il nous a fallu plus de 25 ans après la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, 20 ans après l'adoption dans d'autres commissions des premières déclarations politiques et plus de 60 ans après la création de la Commission du développement social pour atteindre ce point.

L'adoption de cette résolution résume pleinement les sentiments positifs de ma délégation à l'égard de cette réalisation collective. Selon nous, ce texte est l'étincelle nécessaire pour porter les prochaines négociations de fond sur la déclaration politique à un niveau productif et concluant, maintenant que les modalités d'organisation du Sommet sont fixées. Nous nous félicitons du paragraphe 12 de cette résolution, sur le fonds d'affectation spéciale, et espérons que les États Membres y contribueront généreusement. Toutefois, nous demandons au Département des affaires économiques et sociales d'informer les États Membres des mesures à prendre et de la structure qu'il envisage, ainsi que de la portée du fonds et du cadre dans lequel il fonctionnera. D'un point de vue plus technique, nous estimons qu'un projet révisé de mandat pour ce fonds d'affectation spéciale doit être préparé et distribué aux États Membres pour approbation. À cet égard, nous tenons à souligner qu'il s'agit d'un processus intergouvernemental et que chaque étape doit être franchie de manière transparente et inclusive et conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais dire que le programme de développement social a considérablement progressé. Ce programme continuera à jouer un rôle important à l'avenir

pour les pays en développement, en particulier pour ceux d'Afrique. En outre, étant donné qu'il est probable que les objectifs de développement durable ne seront pas atteints dans la plupart des pays d'ici à 2030, la promotion et le renforcement de ce programme nous aideront à atténuer les effets négatifs des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment la pauvreté, la faim et les changements climatiques. Ma délégation a pleinement appuyé cette résolution.

M. Hilale (Maroc) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, mon collègue et cofacilitateur, l'Ambassadeur Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique, et moi-même tenons à remercier le Président de l'Assemblée générale et à lui exprimer notre profonde gratitude pour nous avoir permis de prendre la parole à partir d'un seul siège, celui du Maroc. Les deux royaumes sont unis pour présenter leurs observations sur la résolution 78/318. À l'heure où le monde est tourmenté et divisé, nous voudrions montrer qu'ici, à l'Assemblée générale, nous sommes unis sur les principales questions. Nous avons commencé à préparer la résolution en étant unis et nous resterons unis jusqu'à l'année prochaine.

Au nom de mon cofacilitateur et en mon nom propre, je voudrais exprimer à nouveau mes remerciements et ma reconnaissance au Président pour nous avoir chargés de cofaciliter le processus phare des négociations intergouvernementales sur les modalités et la déclaration politique du Sommet social mondial intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social ». En tant que cofacilitateurs, l'Ambassadeur Kridelka et moi-même nous sommes engagés à faciliter ce processus intergouvernemental pour les modalités du Sommet d'une manière ouverte, inclusive et transparente, en associant tous les États et toutes les parties prenantes concernées. Ce fut un parcours positif, marqué par cinq consultations, des discussions informelles entre experts et plusieurs conversations avec des parties prenantes clés et concernées. Je saisis cette occasion pour remercier le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de leur aide et appui précieux au cours de ce processus.

Aujourd'hui, nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 78/318, sur les modalités du Sommet. Nous tenons à remercier toutes les délégations de leur participation constructive et positive au cours des trois derniers mois. Leur participation active et leurs contributions inestimables ont été déterminantes pour faire progresser nos délibérations, nous permettant d'adopter la résolution concernant les modalités en temps

voulu et de manière consensuelle et créant un climat favorable au processus d'élaboration du document final. Leur volonté de participer à un dialogue constructif, d'écouter attentivement et de négocier de bonne foi mérite véritablement d'être saluée.

Ce fut un plaisir de constater le vif intérêt manifesté pour la préparation de ce sommet historique et l'importance qu'on lui a accordée, 30 ans après le premier Sommet mondial pour le développement social, qui a eu lieu à Copenhague. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu au Qatar en novembre prochain, sera en effet un moment charnière pour réaffirmer nos engagements collectifs en faveur d'un monde plus équitable et plus juste, et pour donner une forte impulsion à l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre ce parcours lors des prochaines consultations et lors du processus préparatoire de la partie du Sommet consacrée aux questions de fond, prévus dans les mois à venir, en étant animés par le même esprit constructif et par la même ambition.

M. Kridelka (Belgique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, depuis la place du Maroc – grâce à l'hospitalité de mon collègue marocain – qui est devenue belgo-marocaine pour quelques minutes, de remercier le Président de l'Assemblée générale de la confiance qu'il nous a accordée, et de remercier tous les membres de leur participation positive et constructive. J'ai éprouvé un plaisir et un honneur profonds à cofaciliter ce processus. Je souhaite également remercier le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de leurs services. Avec l'adoption de la résolution concernant les modalités, nous passons maintenant à la préparation du Sommet lui-même.

Le Sommet de Doha prévu en 2025 sera l'occasion de renforcer et de promouvoir le développement social et ses trois piliers, comme l'a mentionné la représentante de l'Ouganda : l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que l'inclusion sociale. Le Sommet peut contribuer à réaliser le développement social et la justice sociale, qui ne peuvent être obtenus en l'absence de paix et de sécurité ou en l'absence de respect des droits politiques, économiques, sociaux, culturels et civiques. Le Sommet de Doha sera également une occasion importante de donner un élan à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En ce qui concerne l'avenir, nous devons continuer à tirer parti de l'élan généré par le processus concernant les modalités. Le cofacilitateur marocain et moi-même sommes convaincus que nous pouvons obtenir et que nous obtiendrons un résultat ambitieux au Sommet de Doha à l'issue de négociations intergouvernementales efficaces et consensuelles.

Pour terminer, je remercie encore une fois tous les membres de leur attachement indéfectible à ce processus important. Le Maroc et la Belgique demeurent déterminés à maintenir la transparence, l'inclusivité et l'esprit de coopération et de collaboration qui ont défini nos travaux depuis le premier jour. Dans cet esprit, nous communiquerons également, en toute transparence, les prochaines étapes une fois qu'elles auront été définies. Nous espérons être en mesure de fournir de premières indications dans les semaines qui suivront la semaine de haut niveau en septembre. Nous comptons sur le soutien et la participation constructive, au cours des mois à venir, du Secrétariat, du pays hôte, l'État du Qatar, et de l'ensemble des membres pour parvenir au résultat que nous souhaitons tous : une déclaration politique ambitieuse, concise et orientée vers l'action, adoptée par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à S. E. M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la compétence et la patience avec lesquelles ils ont mené les discussions et les négociations complexes dans le cadre des consultations sur la résolution 78/318. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur adresser nos sincères remerciements.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 24 b) de l'ordre du jour.

Points 27, 61 et 111 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/78/765 et A/78/765/Corr.1)

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous allons maintenant entendre les derniers orateurs dans le débat conjoint.

M. Bhalla (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de participer à ce débat conjoint à l'Assemblée générale aujourd'hui, et je félicite sincèrement la Croatie pour la manière exceptionnelle dont elle a dirigé la Commission de consolidation de la paix l'année dernière, et le Brésil pour la manière dont il dirige la Commission depuis le début de l'année. Le rapport de la Commission de consolidation de la paix pour 2023 (A/78/765) témoigne des initiatives positives mises en place par la Commission, dont le programme de travail tourné vers l'avenir est bien conçu pour relever les défis de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans les situations de conflit contemporaines.

L'accent mis sur la sécurité maritime régionale, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme donne l'orientation nécessaire à la consolidation de la paix. Nous estimons que ces progrès doivent être consolidés par des discussions plus approfondies, en particulier face à l'expansion du terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Comme nous le savons tous, les principaux objectifs de la Commission de consolidation de la paix sont de rassembler tous les acteurs concernés pour promouvoir la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit, de soutenir l'élaboration de stratégies intégrées en faveur du développement durable et de garantir des ressources prévisibles pour le relèvement rapide. À cette fin, nous saluons le travail réalisé par la Commission de consolidation de la paix à l'appui des initiatives de paix régionales, notamment le processus de Luanda, dirigé par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et le processus de Nairobi, dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Nous nous félicitons également de l'attention soutenue portée par la Commission de consolidation de la paix à des questions clés, telles que la participation pleine, égale et véritable des femmes à la prise de décision et aux processus politiques, la poursuite des réformes inclusives du secteur de la sécurité, ainsi que la progression de l'institutionnalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. L'accent mis par la Commission sur l'éducation en tant que mécanisme de prévention et de renforcement de la résilience souligne sa vision

progressiste de la consolidation de la paix. L'éducation est une composante clef de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

L'Inde a toujours joué un rôle important dans le maintien comme dans la consolidation de la paix. Nous prenons part aux activités de consolidation de la paix en nouant des partenariats de développement très étendus avec des pays du Sud. Au total, les projets de développement menés par l'Inde dépassent désormais 40 milliards de dollars, accordés sous forme de prêts concessionnels, de dons et de programmes de formation pour le renforcement des capacités.

Je tiens à mettre en lumière le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, créé en 2017, qui témoigne de l'engagement inébranlable de l'Inde en faveur du multilatéralisme et du développement mondial. En cinq ans seulement, le Fonds a appuyé 75 projets de développement dirigés et contrôlés par des pays du Sud, en partenariat avec 56 pays en développement.

Notre expérience en matière de consolidation de la paix, tant au niveau bilatéral que dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, nous amène à formuler les observations suivantes.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix n'a pas de mandat ni de rôle direct en matière de prévention des conflits. Ce qui la caractérise est peut-être un rôle implicite pour ne pas permettre que les conflits reprennent. Si la Commission doit se voir confier un rôle explicite en matière de prévention des conflits, son mandat doit être révisé. Cela ne peut se faire par le biais d'une interprétation subjective.

Deuxièmement, en ce qui concerne les thèmes, notamment les changements climatiques, nous devons éviter de faire double emploi avec d'autres organes de l'ONU et d'autres entités publiques.

Troisièmement, le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation de ressources pour le relèvement postconflit reste essentiel. Nous espérons que la Commission obtiendra de meilleurs résultats sur ce front. Il est également nécessaire de renforcer le contrôle de la gestion du Fonds pour la consolidation de la paix.

Enfin, il convient de renforcer la synergie entre le maintien et la consolidation de la paix, en particulier lorsqu'il y a des chevauchements. Les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que le renforcement des capacités des institutions de sécurité seront plus efficaces si la Commission de consolidation de

la paix et les opérations de paix collaborent de manière plus constructive.

Pour terminer, j'assure l'Assemblée que l'Inde demeure attachée à la consolidation de la paix, et nous nous réjouissons de participer de manière constructive au prochain examen du dispositif de consolidation de la paix.

M^{me} Park Jee Won (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président et le Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs exposés détaillés sur les travaux de la Commission et sur la voie à suivre. Je tiens également à remercier tout particulièrement la Sous-Secrétaire générale Spehar et son équipe du soutien indispensable qu'elles apportent aux travaux de la Commission. La séance d'aujourd'hui est extrêmement importante en amont du Sommet de l'avenir, de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et des contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix. Elle offre l'occasion de renforcer les capacités collectives de l'ONU en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner les points suivants.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix a prouvé qu'elle jouait un rôle vital en s'attaquant de manière globale aux causes profondes des conflits et aux facteurs susceptibles de les aggraver, faisant fond sur sa stratégie relative aux questions de genre et sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La Commission doit continuer de renforcer son rôle de passerelle et d'organe complémentaire avec d'autres organismes des Nations Unies afin de garantir un appui intégré entre les différents piliers. En particulier, dans le contexte du retrait des opérations de paix, la Commission doit jouer un rôle plus important pour préserver la paix et contribuer à la pérenniser en s'appuyant sur les acquis obtenus de haute lutte.

Deuxièmement, il est plus que jamais nécessaire que l'ONU collabore avec les institutions financières internationales et les organisations régionales. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération sur le terrain, mais soulignons que ces partenariats doivent devenir plus systématiques. À cet égard, nous appuyons pleinement le projet du Président de renforcer les partenariats conclus par l'ONU avec les institutions financières internationales et les organisations régionales.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, la souplesse de son fonctionnement, son rôle de catalyseur et le fait qu'il peut être mobilisé rapidement ont

été déterminants pour apporter une aide efficace aux pays. Il a également permis de surmonter les cloisonnements en finançant des programmes et des activités transfrontières associant plusieurs organismes des Nations Unies. Nous nous réjouissons que le Fonds continue de promouvoir activement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, puisqu'il a dépassé son objectif de 30 % d'investissement dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Nous félicitons également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'avoir trouvé le juste équilibre dans l'allocation des ressources du Fonds entre l'appui aux processus de paix en cours, qui constitue un besoin immédiat, et l'élimination des causes profondes des conflits, qui est un objectif à long terme. En tant que soutien indéfectible de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, la République de Corée a contribué à hauteur de 25 millions de dollars au Fonds et insiste sur la nécessité d'augmenter le nombre de donateurs et d'accroître les contributions volontaires, même si les contributions statutaires commenceront à partir de l'année prochaine.

À mesure que la Commission de consolidation de la paix étend son champ d'action, tant sur le plan géographique que thématique, nous devrions étudier les moyens d'améliorer ses méthodes de travail, notamment en consolidant sa mémoire institutionnelle et en renforçant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement de la République de Corée à renforcer le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et à participer de manière constructive à son processus d'examen.

M. Weld-Blundell (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil et la Croatie d'avoir mené les travaux de la Commission de consolidation de la paix au cours des 18 derniers mois.

Nous sommes confrontés au plus grand nombre de conflits depuis la Seconde Guerre mondiale. Le coût humain et financier est intenable.

Il est plus que jamais nécessaire de mettre en œuvre les priorités en matière de pérennisation de la paix dans tous les grands domaines d'action de l'ONU. L'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, prévu en 2025, sera une occasion décisive de définir les mesures concrètes qui permettront d'améliorer la cohérence et l'efficacité de ce dispositif.

Il est essentiel de renforcer les capacités en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits. L'examen doit

s'attacher à déterminer ce qui peut être fait de plus dans le cadre de partenariats locaux et inclusifs.

Sous la présidence du Brésil et de la Croatie, nous avons été témoins d'une mobilisation accrue des pays de toutes les régions géographiques, démontrant ainsi le caractère universel de la consolidation de la paix. Nous estimons qu'il est possible de faire davantage pour optimiser les méthodes de travail de la Commission, notamment en améliorant le suivi avec les pays qui coopèrent avec elle et en fournissant des conseils plus stratégiques au Conseil de sécurité, en particulier dans les contextes de transition. Nous souhaitons également que la Commission mobilise davantage de ressources financières en faveur des pays, y compris par l'intermédiaire de partenariats systématiques avec les institutions financières internationales.

Le Royaume-Uni appuie depuis longtemps le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général, qui apporte un soutien crucial et catalyseur pour prévenir et régler les conflits. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 78/257, qui approuve le recours aux contributions statutaires. Les contributions volontaires restent cruciales, étant donné que la demande demeure supérieure aux ressources. Nous saluons également le lancement du Peacebuilding Impact Hub. Nous espérons que cela permettra de mieux appréhender la manière dont le Fonds peut contribuer de manière optimale aux processus multidimensionnels et nationaux de consolidation de la paix.

Je conclurai en remerciant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de ses efforts inlassables, ce dont le Royaume-Uni lui est profondément reconnaissant.

M. Costa Chaves (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat conjoint important.

Nous nous félicitons du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/78/765) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779). Nous remercions l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Croatie, d'avoir présenté le rapport de la Commission sur les travaux de la session de l'année dernière. Nous remercions également le Président en exercice de la Commission, le Représentant permanent du Brésil, des informations détaillées qu'il nous a communiquées sur les différentes priorités et activités de la Commission pour cette année. Nous sommes reconnaissants à la Commission de consolidation de la paix de nous donner l'occasion, comme à la session de l'année

dernière, de présenter des exposés sur nos efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, ainsi que sur nos stratégies nationales en matière de justice transitionnelle et de prévention.

Ce rapport détaillé témoigne de l'engagement sans faille de l'ONU en faveur de la paix et de la stabilité dans les régions en proie à un conflit et aux troubles. Nous prenons note avec satisfaction des initiatives qui visent à encourager la collaboration entre les États Membres, les organisations de la société civile et les entités internationales pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, en mettant en évidence l'importance de l'inclusion, du dialogue et du développement durable dans le processus de consolidation de la paix. Nous sommes particulièrement impressionnés par la coopération fructueuse établie avec des pays spécifiques et au niveau régional, ainsi que par les discussions thématiques qui sont menées, dans le but de partager des exemples de réussite et des recommandations concrètes pouvant servir de modèle essentiel pour favoriser l'amélioration continue et l'innovation dans les initiatives de consolidation de la paix.

En outre, nous reconnaissons le bien-fondé du choix stratégique de la Commission de privilégier les mesures préventives, en soulignant le rôle essentiel des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes d'intervention rapide pour enrayer l'escalade d'un conflit. Il convient également de noter les progrès considérables réalisés dans les approches de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre, qui permettent aux femmes et aux groupes marginalisés de jouer un rôle de premier plan dans les processus de paix. Cette approche inclusive non seulement renforce la résilience des communautés, mais favorise également la paix et la cohésion sociale à long terme.

Parallèlement, le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix fournit des informations qui viennent compléter celles sur le rôle de la Commission, car il décrit les investissements financiers et les allocations de ressources qui sous-tendent les efforts de consolidation de la paix. Il rend compte de manière transparente des résultats obtenus par le Fonds en présentant de nombreux exemples de réussite dans lesquels un appui financier ciblé a permis d'améliorer concrètement la sécurité, la gouvernance et les conditions socioéconomiques. Pris ensemble, ces deux rapports offrent un aperçu très utile des efforts et des réalisations en cours dans le domaine de la consolidation de la paix. Ils constituent également un appel impérieux à l'action pour que la

communauté internationale reste fermement déterminée à soutenir les régions touchées par un conflit.

Il est essentiel que les processus de paix soient pris en charge au niveau local, l'idée étant qu'une paix véritable et durable se construit au sein même des communautés. Il convient de noter en particulier l'accent mis sur les approches tenant compte des questions de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes, qui traitent d'aspects essentiels du tissu social souvent laissés de côté dans les efforts de paix.

Pour que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix puissent appuyer efficacement les processus de paix, il faut adopter une approche multidimensionnelle qui mette l'accent sur l'appropriation locale, des interventions ciblées, un financement adéquat et des stratégies cohérentes. Nous estimons que pour garantir l'efficacité de la Commission, il faut continuer de collaborer directement avec les communautés et les parties prenantes locales, tenir compte des connaissances locales et prendre en considération les dynamiques sociopolitiques propres à chaque zone de conflit. Il est impératif d'aligner les efforts de la Commission sur les structures de consolidation de la paix qui existent au niveau local, afin de renforcer la confiance mutuelle et la légitimité.

Le Fonds pour la consolidation de la paix doit disposer de ressources suffisantes et être doté de la souplesse nécessaire pour pouvoir répondre rapidement aux besoins émergents tout en conservant une vision à long terme. Pour ce faire, il faut obtenir des financements durables et prévisibles auprès des États Membres et étudier la possibilité de recourir à des mécanismes de financement novateurs. Nous nous félicitons des contributions volontaires versées en faveur de la consolidation de la paix et appuyons l'appel à accroître le financement des efforts déployés par l'ONU dans ce domaine.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix doivent être utilisés respectivement comme une plateforme et un outil axés sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix globales et adaptées au contexte, qui intègrent les initiatives en matière de sécurité, de gouvernance, de droits humains et de développement. Le renforcement des partenariats existants avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, la société civile et les acteurs du secteur privé améliore la mobilisation des ressources et permet de bénéficier de tout un éventail de compétences, ce qui est essentiel pour soutenir les activités

de consolidation de la paix et transposer à plus grande échelle les interventions qui ont été couronnées de succès. Les mécanismes de suivi et d'évaluation doivent être solides et participatifs afin de garantir une responsabilité commune, de tirer les enseignements de l'expérience et d'adapter les stratégies en temps réel.

Il est important que la Commission de consolidation de la paix continue de faciliter le dialogue et la collaboration entre les acteurs internationaux et régionaux afin d'éviter tout chevauchement d'efforts et de garantir une démarche cohérente. En donnant la priorité à l'inclusivité, à l'adaptabilité et à la collaboration, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix peuvent contribuer de manière non négligeable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans les régions touchées par un conflit.

Les conclusions et recommandations détaillées, fondées sur des données probantes, figurant dans les deux rapports peuvent apporter une aide précieuse aux décideurs politiques, aux praticiens et à toutes les parties prenantes impliquées dans la noble quête de la sécurité mondiale et de la paix. Alors que le Sommet de l'avenir approche, que le Nouvel Agenda pour la paix a jeté les bases de la négociation du Pacte pour l'avenir et que l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 fera le point sur le travail accompli en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, nous espérons que ces rapports pourront susciter un engagement renouvelé en faveur d'un monde dans lequel la paix prévaut. En conjuguant nos efforts pour utiliser les connaissances et les recommandations partagées par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix dans ces rapports, nous pensons que nous pouvons aspirer à construire un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère pour tous et toutes.

M^{me} Agaronova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au précédent et à l'actuel Présidents de la Commission de consolidation de la paix, M. Ivan Šimonović, Représentant permanent de la Croatie, et M. Sérgio França Danese, Représentant permanent du Brésil. Nous les remercions de leurs exposés instructifs et des efforts vigoureux qu'ils ont déployés à la tête de la Commission.

Nous prenons note du travail effectué par la Commission de consolidation de la paix en 2023 pour examiner le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui met l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Nous avons participé activement aux discussions sur ces sujets en janvier et en

septembre 2023. Nous nous félicitons que le document accorde la priorité à la responsabilité nationale et à la prise en compte des priorités nationales dans le cadre de la fourniture d'une aide en matière de consolidation de la paix. Nous soutenons également l'idée que les États sont les premiers responsables de la prévention des conflits. Nous sommes convaincus que le respect de la souveraineté et des intérêts du pays hôte et le renforcement de son potentiel restent primordiaux pour consolider et pérenniser la paix.

Dans le cadre de nos travaux sur le Pacte pour l'avenir, en particulier son volet « consolidation de la paix », et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévue pour 2025, nous pensons qu'il faut se garder de mettre uniquement l'accent sur la prévention des conflits. Nous ne devons pas oublier les circonstances particulières de chaque État ou région. Par conséquent, les besoins varient d'une situation à l'autre. En outre, la consolidation et la pérennisation de la paix comprennent toute une série d'objectifs à atteindre. Outre la prévention des conflits, il convient de s'attaquer aux causes de ces conflits, de renforcer l'état de droit aux niveaux national et international et de favoriser une croissance économique progressive et durable, l'élimination de la pauvreté, le développement social, la réconciliation nationale et l'unité nationale, pour n'en citer que quelques-uns.

En 2023, la portée géographique des activités de la Commission de consolidation de la paix a été élargie, un certain nombre de pays ayant exprimé leur souhait de coopérer avec elle. Nous saluons la volonté des États de partager leur expérience nationale dans différents domaines liés à la consolidation de la paix. Il est nécessaire d'associer les pays en situation de post-conflit aux réunions de la Commission de consolidation de la paix, car ce sont eux qui bénéficient le plus de ses activités. Nous tenons à souligner que la Commission de consolidation de la paix recèle un grand potentiel et s'efforce de coordonner ses efforts de manière globale avec les institutions financières internationales. Nous espérons pouvoir intégrer les institutions financières internationales dans ce type de coopération afin de garantir que les pays en situation d'après-conflit reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général et le rapport du Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/765) mettent tous deux l'accent sur le lien entre le climat et la sécurité et sur la nécessité d'en tenir compte dans le cadre de nos efforts de consolidation de la paix. Nous ne sommes pas d'accord avec cette approche de la

question. Nous avons toujours soutenu que les changements climatiques et la manière dont ils pourraient influencer sur la sécurité devaient être examinés au cas par cas, en tenant dûment compte de l'ensemble des problèmes socioéconomiques auxquels nous sommes confrontés. Dans le cas contraire, nous risquons de tirer des conclusions erronées.

Il est intéressant de noter que, dans le rapport du Fonds pour la consolidation de la paix, les efforts de prévention des conflits liés aux facteurs climatiques sont illustrés par des activités de développement qui sont en fait menées par le Programme des Nations Unies pour le développement, et non par un quelconque organe politique. Nous voudrions rappeler une fois de plus aux membres que l'une des forces du système des Nations Unies est la division du travail, grâce à laquelle les organes principaux restent chacun dans leur domaine de compétence, sans empiéter sur les mandats de leurs homologues. Si nous ne maintenons pas cette division du travail, nous risquons de modifier les priorités, ce qui entraînerait une duplication des efforts et une perte d'efficacité globale. On peut également s'interroger sur la volonté de la Commission de consolidation de la paix de travailler directement avec la société civile, en allouant environ 25 % de son financement à des organisations de la société civile alors que, pour devenir bénéficiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, ce sont les gouvernements qui doivent se conformer à ses exigences.

Cela s'applique également aux tendances à la localisation des activités de consolidation de la paix. Nous pensons que les projets entrepris avec les autorités nationales sont plus durables et plus efficaces à long terme. Le rapport du Fonds pour la consolidation de la paix indique que, pour la septième année consécutive, il a dépassé son objectif d'allouer 30 % des investissements à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. L'année dernière, ces dépenses se sont élevées à 47,3 %. Étant donné que le niveau de financement est bien inférieur à la demande, nous pensons qu'il serait plus intéressant de financer des projets utiles à tous les membres de nos sociétés.

Nous avons toujours préconisé de renforcer le travail de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix et de lier leurs programmes. Nous nous félicitons donc que les membres de la Commission de consolidation de la paix rencontrent les membres du groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous soutenons les contacts en cours de ce type qui, nous l'espérons, renforceront le niveau de coordination et de complémentarité entre les efforts

de la Commission de consolidation de la paix et ceux du Fonds pour la consolidation de la paix. Cela permettra de décloisonner nos efforts en matière de consolidation de la paix, d'éviter les doubles emplois et de renforcer la transparence du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous sommes convaincus que la transparence et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources financières auront des effets positifs et nous aideront à mobiliser davantage de fonds auprès des donateurs.

Dans le contexte du financement des activités de consolidation de la paix, nous nous félicitons de l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale en décembre 2023 (résolution 78/257), au terme de longues discussions. Cette résolution permet au Fonds pour la consolidation de la paix d'être financé au moyen du budget ordinaire. Il est essentiel de comprendre que la manière dont ces ressources seront allouées dépendra des États Membres. Nous espérons que le mandat du Fonds sera examiné de manière transparente, en tenant compte des points de vue des États Membres.

M. Shrier (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions sincèrement le Brésil et l'Ambassadeur França Danese ainsi que leurs prédécesseurs, la Croatie et l'Ambassadeur Šimonović, de leur conduite de la Commission de consolidation de la paix. Nous tenons également à remercier la Sous-Secrétaire générale Spehar et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour les conseils qu'ils prodiguent en tout temps à la Commission de consolidation de la paix pour l'aider à accomplir son travail essentiel.

Les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix (A/78/765) et du Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779) ouvrent la voie à une période charnière pour la consolidation de la paix. Les préparatifs ont déjà commencé pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025. Dans le cadre de ce processus, la Commission doit s'efforcer d'élaborer une approche plus affinée en matière de prévention et de consolidation de la paix, une approche intégrée, stratégique et cohérente, qui permet de renforcer les liens qui existent entre sécurité, développement et droits humains.

Nous appelons tous les États Membres à soutenir l'exécution du mandat principal de la Commission de consolidation de la paix, dans son rôle d'organe consultatif intergouvernemental, notamment auprès du Conseil

de sécurité, afin de contribuer à prévenir des situations de fragilité ou de conflit dans les pays et les régions. Nous devons reconnaître que le développement, la paix et la sécurité et les droits humains sont indissociables et se renforcent mutuellement.

La Commission est par ailleurs particulièrement bien placée pour s'acquitter de son mandat grâce à son rôle fédérateur exceptionnel, en tant que liaison entre les organes des Nations Unies et des acteurs essentiels pour instaurer une paix durable. À ce titre, nous saluons les efforts déployés par la Commission pour élargir son champ d'action, tant sur le plan régional que thématique.

L'année 2025 sera non seulement celle de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, mais aussi celle durant laquelle, pour la première fois, des contributions statutaires seront versées au Fonds pour la consolidation de la paix. Ce sont là autant d'occasions non seulement de réfléchir à la manière dont nous pouvons mieux utiliser ces outils pour promouvoir une paix durable, mais aussi de renforcer l'incidence des activités de consolidation de la paix. Nous encourageons les États Membres à continuer d'apporter leur appui à ces travaux importants en versant également des contributions volontaires.

Parallèlement, les États-Unis continuent de contribuer directement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en mettant en œuvre leur stratégie en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité, qui complète directement les efforts déployés par l'ONU à travers le monde, en particulier dans des zones prioritaires comme la Libye, Haïti, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Mozambique et les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest.

Pour terminer, nous appelons à saisir ces occasions pour renforcer nos outils de consolidation de la paix afin de répondre aux besoins croissants dans le monde entier dans ce domaine important.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 27, 61 et 111 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 10.